

# CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

DIRECTION DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

Commission Permanente

Rapport du Président

N° POSACTES : 275141  
N° MGDIS : 00011591 .

**Objet : Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Garonne à CARBONNE -  
Création de la maison de la chasse**

---

Mesdames, Messieurs,

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne (FDC 31) sollicite auprès de notre collectivité une demande de financement en investissement d'un montant de 758 922 euros, soit 25 % d'un montant total de 3 035 690 euros TTC pour son projet de création de la maison de la chasse – siège social à CARBONNE. Dans cette maison de la chasse, une salle de 50 m<sup>2</sup> dédiée à l'accueil des associations est prévue.

La FDC 31 a pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Elle élabore, en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, un schéma départemental de gestion cynégétique, conformément aux dispositions de l'article L. 421-7 du code de l'environnement.

Aux missions classiques liées à la chasse, la FDC 31 contribue à la préservation de la biodiversité au travers des programmes environnementaux suivants :

- Agrifaune – Gestion des intercultures avec des techniques favorables à la petite faune de plaine,
- CIFF – Couvert d'intérêt Faunistique et floristique pour les jachères,
- Corribior – Restauration de corridors écologiques en partenariat avec Arbres et Paysages d'Autan,
- Miléoc – Restauration de mares (42 mares restaurées depuis 2018),
- Suivi de populations (perdrix grise de montagne, Grand Tétras, etc.),
- Via fauna pour limiter les collisions avec la faune sauvage sur les routes ou sur les voies ferrées,
- Gestion des friches urbaines en lien avec les sangliers,
- Contribution à la sensibilisation à la nature via le Naturo'bus ou la participation à la création d'un sentier pédagogique à CAPENS,
- Ramassage des cartouches (4 tonnes pour la Haute-Garonne).

La gestion cynégétique de l'ENS – Forêt de Buzet est réalisée par la FDC31 dans le cadre d'une convention et le Conseil départemental contribue à la gestion des friches urbaine

Il vous est proposé de financer cette opération sur 2 exercices soit 379 461 euros en 2020 et 2021. Ce projet est éligible à la part départementale de la taxe d'aménagement.

Il appartient à la Commission permanente de bien vouloir en délibérer.

**Signé**

**Georges MÉRIC**

Président du Conseil départemental

*Les crédits nécessaires seront à prélever sur la ligne suivante :*

*Chapitre 204 – Article 20422*

*Programme DEDBC01053 – Ligne de crédit 111507*

*Code Gestionnaire 41BC – Code Utilisateur 41BCBC*